



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 1^{re} ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication 15 octobre	Étape 1 (20 %) 20 novembre	Étape 2 (20 %) 26 février	Étape 3 (60 %) 10 juillet
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		✓	✓	✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais				
Comprendre des textes entendus (60 %)			✓	✓
Communiquer oralement en anglais (40 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (20 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)		✓	✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)				
Explorer des réalités culturelles			✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)				
Agir dans divers contextes de pratique d'activité physique		✓	✓	✓
Interagir dans divers contextes de pratique d'activité physique			✓	✓
Adopter un mode de vie sain et actif		✓		✓
Art dramatique				
Inventer des séquences dramatiques			✓	✓
Interpréter des séquences dramatiques			✓	✓
Apprécier des œuvres théâtrales				✓
Musique				
Inventer des pièces vocales ou instrumentales ET Interpréter des pièces musicales (70%)			✓	✓
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades (30%)		✓	✓	✓

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources d'informations pertinentes.

De plus, la compétence suivante fera l'objet d'un commentaire à l'étape 1 et 3.

Organiser son travail

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.